



Les Amis de **Mont-Tremblant**

C.P. 2652  
Mont-Tremblant QC J8E 1B1

(819) 425-4698  
www.Mont-Tremblant.org  
LesAmis@Mont-Tremblant.org

Mont-Tremblant, le 5 mai 2026

### **Ville de Mont-Tremblant**

1145, rue de Saint-Jovite  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

### **Objet : Demande de plafonnement des hausses de taxes foncières pour l'année 2026**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Madame la Directrice générale,

Nous vous adressons cette correspondance au nom de l'organisme Les Amis de Mont-Tremblant afin de formuler une demande d'intervention spécifique concernant les taxes foncières de 2026 : l'application d'un plafonnement des augmentations à 10 % par rapport à l'exercice 2025.

### **L'urgence d'agir dès l'exercice 2026**

Il nous apparaît inapproprié de reporter cette réflexion au processus budgétaire de 2027. Actuellement, une proportion importante des contribuables — soit [46 % des propriétés résidentielles](#) — subit déjà des hausses de taxes supérieures à 11,34 % (résultant d'une augmentation de valeur foncière de plus de 50 %), certains cas particuliers affichant des augmentations bien plus marquées pour des propriétés comparables. Une fois ces hausses intégrées, elles constitueront la nouvelle base d'imposition, rendant toute correction ultérieure beaucoup plus difficile. Par extension, dès 2027, toute nouvelle variation sera comparée à cette base déjà excessive de 2026 plutôt qu'à la réalité de 2025, masquant ainsi l'impact cumulatif réel pour les citoyens.

### **Analyse des écarts et méthodologie**

La Ville a annoncé une fourchette d'augmentation moyenne des comptes de taxes comprise entre 2,3 % et 3,2 %. Toutefois, cette statistique nous semble être une représentation trompeuse de la réalité vécue par un nombre important de contribuables. Nous souhaitons obtenir des explications détaillées sur la méthodologie ayant mené à cette conclusion, car nos analyses démontrent des impacts bien plus lourds :

- Une hausse de valeur foncière de 50 % correspond à une augmentation approximative de 11,34 % du compte de taxes.
- Une hausse de valeur de 70 % correspond à environ 26,19 % d'augmentation.
- Une hausse de valeur de 100 % peut atteindre environ 48,46 % d'augmentation.

### **Capacité financière et équité fiscale**

Bien que la Ville estime le manque à gagner d'un plafonnement à 5 % à 3 M\$, il est essentiel de noter que la municipalité a généré des surplus budgétaires importants ces dernières années, totalisant 49,7 M\$ sur sept ans (2018-2024), soit une moyenne annuelle de 7,1 M\$. De plus, il a été annoncé en janvier 2026 que le surplus pour l'exercice 2025 s'élève à [au moins 5 M\\$](#). Ces réserves devraient être prises en compte dans l'évaluation des mesures d'atténuation.

Par ailleurs, l'ajustement des taux favorise indûment le secteur commercial au détriment des résidents. Il est inéquitable que les citoyens assument l'essentiel du fardeau fiscal alors que de grandes entreprises bénéficient d'une réduction réelle de leur compte de taxes en 2026 par rapport à 2025 : RONA (-20 522 \$),

Super C (-18 196 \$), IGA (-17 367 \$), Maxi (-14 851 \$), Metro (-12 336 \$), Uniprix (-8 822 \$), Marché S. Bourassa (-7 872 \$), SAQ (-6 634 \$) et La Maison du Spaghetti (-4 605 \$). [Une répartition équitable de la charge fiscale est impérative.](#)

À la suite de votre annonce récente confirmant le [refus d'un plafonnement à 5 %](#), nous souhaiterions obtenir des précisions sur :

- Les analyses et données examinées lors de vos discussions en caucus.
- Les motifs précis ayant mené au rejet de cette mesure, notamment en ce qui concerne l'argument de la redistribution du fardeau fiscal.
- Les raisons pour lesquelles un dialogue élargi avec les citoyens les plus durement touchés n'a pas été envisagé.
- L'examen des pratiques de plafonnement mises en œuvre avec succès dans d'autres municipalités québécoises (notamment le budget 2026 de la Ville de Québec [limité à 1,9 %](#) et le [gel des taxes à 0 %](#) annoncé par la Ville de Bromont).

Nous tenons à souligner que la Ville a déposé les états financiers de 2025 lors de la séance du conseil du 13 avril 2026 [sans divulguer le montant du surplus aux citoyens présents](#). De plus, à ce jour, la Ville n'a toujours pas rendu publics les états financiers audités pour l'exercice 2025.

### **Conclusion**

Bien que l'option d'un plafonnement à 5 % ait été écartée, nous estimons qu'un plafonnement à 10 % pour 2026 constitue une mesure de compromis raisonnable et nécessaire pour protéger les contribuables les plus touchés. Nous croyons qu'il est encore temps d'agir pour prévenir la vulnérabilité financière de près de la moitié des citoyens face à ces hausses soudaines.

Cette vulnérabilité touche particulièrement nos citoyens à revenus fixes, tels que les retraités, ainsi que les jeunes familles pour qui une telle charge financière imprévisible est insoutenable.

Nous demeurons disponibles pour vous rencontrer afin d'échanger de manière constructive sur cette question. Si la pertinence de l'approche actuelle fait l'objet d'une conviction profonde au sein de l'administration, nous serions également ouverts à un dialogue permettant de mieux comprendre les fondements de cette position. Nous demandons une réponse de votre part dans un délai de 10 jours.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

*Les Amis de Mont-Tremblant*

Les Amis de **Mont-Tremblant**